

PROJET PEDAGOGIQUE

SERVICE JEUNESSE

DE SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

Ce projet pédagogique Périscolaire et Extra-scolaire complète le Projet Educatif Territorial 2023/2025 et le règlement de fonctionnement du Service Jeunesse de la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny

FEVRIER 2023

I	LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	3
II.	AMENAGEMENT ET ORGANISATION DE L'ESPACE.....	4
III.	LE CADRE ET LA LOI.....	5
IV.	LA VIE QUOTIDIENNE.....	5
V.	LES TEMPS D'ANIMATION	6
VI.	L'ORGANISATION DES RELATIONS	6
VII.	LE TRAVAIL D'EQUIPE	7
VIII.	L'ORGANISATION DES ACTIVITES	8
IX.	LE SUIVI ET L'EVALUATION.....	9
X	ARTICULATION TEMPS PERISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE	11

I LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Les objectifs pédagogiques du service jeunesse sont les suivants :

- Proposer une offre éducative et de loisirs diversifiée et de qualité
- Participer à l'acquisition progressive de l'autonomie du jeune
- Favoriser la participation et l'implication du jeune
- Participer à l'intégration et l'insertion des jeunes à la vie de la cité et à la société dans laquelle ils évoluent
- Favoriser l'estime de soi et l'épanouissement
- Favoriser la reconnaissance et l'implication des familles
- Favoriser l'égalité des chances et intégrer la diversité sociale

Le projet pédagogique s'articule autour de plusieurs orientations :

- Favoriser la formation de futurs citoyens responsables et acteurs de leur quotidien
- Contribuer au développement de l'autonomie des jeunes
- Contribuer à l'ouverture culturelle des jeunes
- Contribuer à une éducation à l'environnement
- Contribuer à construire son esprit critique et son regard sur le monde

Le service jeunesse a pour vocation de favoriser l'ouverture sur notre environnement : Il est important que les jeunes découvrent d'autres activités, d'autres lieux, d'autres cultures et soient sollicités pour le découvrir.

Le service jeunesse est un lieu où les jeunes sont amenés à APPRENDRE A VIVRE ENSEMBLE, ils expérimentent :

- Le respect de chacun : morale, physique
- La tolérance, la politesse
- L'entraide
- L'ouverture aux autres (actions inter-accueil de loisirs)
-

Dans l'ensemble de nos activités, nous devons absolument prendre en compte ces 4 items qui doivent devenir la règle pour chacun des jeunes, entre eux, vis-à-vis des animateurs, des adultes, des intervenants, et des parents.

II. AMENAGEMENT ET ORGANISATION DE L'ESPACE

Les locaux sont dédiés au service jeunesse.

Les jeunes disposent de salles d'activités :

- Une salle d'accueil avec des jeux de société, les activités manuelles, coin lecture, point presse
- Une salle cuisine toute équipée réservée pour les activités culinaires
- Une salle pour les activités sportives et le temps libre.

L'idée est de créer un lieu adapté aux jeunes tout en instaurant des repères et en respectant des consignes de sécurité.

Les bureaux des animateurs sont intégrés à ces lieux pour permettre une proximité avec les jeunes.

Le bureau de la direction est le lieu de rangement des fiches enfant, et de l'ensemble des documents administratifs.

Les jeunes et les parents pourront y venir s'entretenir avec le directeur de l'accueil de loisirs et les animateurs.

Tous ces lieux peuvent être mis à la disposition des animateurs pour des temps de réunion et/ou de préparation.

D'autres espaces (salles municipales, stades...) seront exploités en fonction du programme d'activités et de conditions météorologiques.

III. LE CADRE ET LA LOI

Les animateurs sont garants de la sécurité physique, morale et affective des jeunes ainsi que du respect des lieux et du matériel.

Des règles de vie sont mises en place en concertation avec les jeunes pour instaurer un cadre et des repères. Certaines sont négociables, d'autres pas. Elles pourront être ajustées à la demande des jeunes ou des animateurs.

L'équipe d'animation sera garante de ces règles de vie et devra les respecter.

Les jeunes devront aussi respecter la loi et des rappels seront clairement énoncés. En effet l'alcool, la cigarette et le cannabis sont des sujets qui les concernent directement et feront l'objet de messages de prévention.

Tout infraction sera sanctionnée par un renvoi immédiat du jeune : le jeune est remis à sa famille qui sera chargée de venir le chercher sur le lieu d'activité.

IV. LA VIE QUOTIDIENNE

La vie quotidienne regroupe trois temps :

- **Les accueils**
- **Les repas**
- **Les animations**

Durant les temps d'accueil, il est important que l'animateur soit disponible, à l'écoute et agréable auprès des jeunes comme des parents.

Ces temps sont propices à la transmission d'informations par les parents comme par les animateurs. Pour chaque arrivée, un animateur référent accueillera individuellement chaque jeune et parent, afin de créer un lien entre chaque partie (jeunes, animateurs, familles) chacun pouvant être ressource de l'autre.

Les repas sont également propices à la discussion entre jeune et animateur, car ce sont des temps calme où l'échange est plus facile.

V. LES TEMPS D'ANIMATION

Les temps d'animations se décomposent en deux volets.

- Un temps d'animation libre où les jeunes peuvent utiliser la salle d'accueil. L'animateur devra être un adulte référent et ressource, dynamique, prêt à proposer des jeux, répondre aux questions des jeunes, et être à l'écoute de leur projet pour les aider à les concrétiser
- Un temps d'animation défini peut être mis en place, conduit par un ou plusieurs animateurs ou un intervenant extérieur. Ce temps pourra être un atelier sur un thème particulier ou une sortie (exposition, city stade...)

VI. L'ORGANISATION DES RELATIONS

a) Entre jeunes et l'équipe d'animation

Les animateurs doivent être à l'écoute des demandes des jeunes tout en gardant leur autorité. Il s'agit pour l'équipe d'adopter un comportement cohérent, de se faire respecter, de gagner la confiance des jeunes, sans oublier qu'ils sont en vacances.

b) Entre les animateurs

Les animateurs doivent être à l'écoute les uns des autres, se faire confiance, s'entraider si certains rencontrent des difficultés et rester solidaires.

Lors de tout entretien individuel ou collectif avec un ou plusieurs jeunes, un bilan oral ou écrit devra être transmis à l'équipe d'animation.

c) Entre les animateurs et les parents

Les animateurs doivent être disponibles et à l'écoute des parents durant les temps d'accueil. Ils sont source et relais d'informations : avant toutes communications avec les parents, en discuter avec le directeur.

MIEUX CONNAITRE LES PARENTS, C'EST MIEUX COMPRENDRE LES JEUNES.

VII. LE TRAVAIL D'EQUIPE

a) Description de l'équipe

L'équipe d'encadrement se compose de la manière suivante :

- un responsable de service le directeur
- un animateur permanent
- des animateurs d'autres services en renfort pour les mercredis et les vacances scolaires

b) Organisation du travail

Des réunions de travail sont planifiées de la façon suivante :

- Réunion de préparation, en amont des périodes de vacances avec les animateurs de renfort
- Réunions intermédiaires (point sur les jeunes, sur les activités, sur la vie du centre, sur les animateurs).
- Réunion bilan quotidienne, durant les vacances scolaires
- Réunion de fin de séjour, en fin de vacances scolaires

Chaque animateur peut demander une réunion supplémentaire au directeur pour exposer ses difficultés ou faire part à l'équipe d'informations importantes.

Le travail d'équipe sera basé sur l'écoute et la confiance. Les animateurs s'appuient sur des bases communes et solides d'encadrement. Une cohérence est trouvée et les jeunes y adhèrent.

c) Relation hiérarchique

En cas de problèmes, de demandes d'informations ou toutes autres demandes, la voie hiérarchique devra être respectée.

VIII. L'ORGANISATION DES ACTIVITES

a) Préparation

Les activités seront diversifiées : culturelles, sportives (collectifs et individuels), manuelles, sorties extérieures, jeux de société...

L'équipe d'animation restera attentive aux demandes des jeunes de façon à offrir un programme qui correspond, dans la mesure des possibilités, à leurs envies. L'idée est aussi de les amener à faire eux-mêmes des propositions pour la mise en place d'animations spécifiques. Des temps sont prévus dans le programme pour mettre en place ces propositions.

Chaque animateur, en fonction de ses compétences, devra mettre en place des animations.

L'organisation de l'activité comporte plusieurs étapes :

1 vérifier la viabilité de l'animation	3 rédiger une fiche récapitulative des règles et/ou des objectifs	5 adapter ses modes d'intervention	7 ranger le matériel
2 préparer le matériel nécessaire et en quantité suffisante	4 aménager l'espace si besoin	6 animer son activité	8 établir un bilan rapide avec les jeunes

Tous les modes d'intervention doivent être utilisés pour permettre aux jeunes de vivre pleinement les activités :

- **Faire faire** : l'animateur définit le but de l'activité, fixe les règles et organise.
- **Faire avec** : l'animateur a une nécessité technique ou relationnelle qui légitime ou explique sa présence.
- **Laisser faire** : les jeunes sont spontanément en situation d'animation, l'animateur reste vigilant mais n'intervient pas dans le déroulement.
- **Donner à faire** : l'animateur agit sur l'environnement, mais pas sur le contenu ; il facilite le déroulement de l'activité et aide à résoudre une difficulté.

Les animateurs doivent toujours envisager un « plan B » pour pallier une annulation de l'activité (manque d'effectif, conditions météorologiques...). Ils doivent toujours pouvoir proposer une nouvelle animation.

b) Les déplacements et transports

Le service jeunesse dispose d'un minibus et d'une voiture qui permettent de se rendre sur les lieux d'activités.

Le conducteur doit faire preuve de bon sens avant de s'engager avec un groupe d'adolescents sur un trajet. Un contrôle des différents points de sécurité du véhicule doit être réalisé (ceinture de sécurité, freinage, pneumatique, direction...)

De plus, l'état de fatigue après des activités sportives épuisantes peut être la cause d'accident. L'animateur doit être en pleine possession de ses moyens pour ramener le groupe sur la commune. Il ne pourra pas faire l'impasse d'un temps de repos avant de prendre le volant.

Il ne faut pas se soucier d'arriver en retard, la sécurité de chacun prévaut.

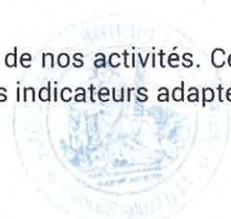
Il est toujours possible de faire appel au directeur et/ou aux personnels de la collectivité pour ramener un groupe.

IX. LE SUIVI ET L'EVALUATION

Il est important de reconnaître et de mesurer les effets de nos activités. Cela nécessite donc de se poser les bonnes questions et de trouver des indicateurs adaptés.

Parmi ces Indicateurs on peut noter :

- implication des jeunes
- difficultés rencontrées
- alternance des modes d'intervention
- perspectives à donner à l'activité.



Un bilan doit être fait avec les jeunes, soit de manière formelle en réunissant le groupe et en demandant des avis, soit de façon informelle, en discutant après coup avec quelques-uns.

Un bilan de ces activités sera fait avec les animateurs. Des points seront faits dans la journée à la demande des animateurs ou des jeunes pour permettre d'exprimer leur vécu et si besoin, de pallier quelques difficultés.

Une réunion par semaine sera mise en place afin de vérifier que nos actions s'inscrivent toujours dans les objectifs prévus et de proposer des ajustements si nécessaire.

Une réunion de bilan à chaque fin de période permettra à l'équipe d'animation d'aborder tous les points positifs et négatifs afin d'adapter les objectifs, les moyens, l'organisation pour les vacances suivantes.

Le Maire, Marin Baillard



X ARTICULATION TEMPS PERISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

Activité Périscolaire			
au Service Jeunesse (SJ), 66 place Saint Maurice			
Activités hebdomadaires		Horaires	Lieu de rendez-vous
Lundi	Accueil libre	16h30-18h30	Service jeunesse
Mardi	Accueil libre	16h30-18h30	Service jeunesse
Mercredi	Accueil libre Collégiens et CM2	14h00-18h30	Service jeunesse
Jeudi	Accueil libre	16h30-18h30	Service jeunesse
Vendredi	Accueil libre	16h30-18h30	Service jeunesse

Vacances Scolaires (ALSH)
Edition d'un programme d'activités sur inscriptions

Camps/Séjours
Durant les vacances d'été : camp à créer par les jeunes, avec les animateurs lors des temps périscolaires

Au collège Karine Ruby			
Activités hebdomadaires		Horaires	Lieu de rendez-vous
Mardi	Club échecs et jeux	12h30-13h30	Salle d'étude
jeudi	Club ciné débat	12h30-13h30	CDI